

CESSAC, vg. de Fr., dép. de la Gironde; arr., 7 l. N.-O. de la Réole, cant. de Targon, poste de Cadillac. 300 h.

CESSALES, vg. de Fr., de la H. Garonne, arr. et cant., 2 l. N. et poste de Villefranche. 160 h.

CESSE, vg. de Fr., dép. des Ardennes; arr., 7 l. S.-E. de Sedan, cant. de Mouzon, poste de Stenay (Meuse). 400 h.

CESSAIS, vg. de Fr., dép. de l'Ain; arr., 4 l. N. de Trevoux, cant. de S.-Triviers-la-Moignan, poste de Montmerle. 160 h.

CESSENON, vg. de Fr., dép. de l'Hérault; arr., 5 l. E. de S.-Pons, cant. et poste de S.-Chinian. 1,650 h. Mines de houille.

CESSERAS, vg. de Fr., dép. de l'Hérault; arr., 8 l. S. de S.-Pons, cant. d'Olonzac. 520 h. Poste d'Azille (Aude).

CESSET, vg. de Fr., dép. de l'Allier; arr., 5 l. N. de Gannat, cant. et poste de Neufbourg. 620 h.

CESSEY, vg. de Fr. dép. de la Côte-d'Or; arr., 4 l. 1/2 S. de Semur, cant. et poste de Vitteaux. Eaux minérales. 130 h. — *Autre*, Doubs, arr., 6 l. S. de Besançon, cant. et poste de Quingey. 300 h.

CESSIERES, vg. de Fr., dép. de l'Aisne; arr., 2 l. O. et poste de Laon, cant. d'Anizi-le-Château. Cendre propre à la fabrication des glaces. 510 h.

CESSEU, vg. de Fr., dép. de l'Isère, arr. canton, 1 l. 1/2 O. et poste de la Tour-du-Pin. 1,600 h.

CESSON, vg. de Fr., dép. de l'Ille-et-Vilaine; arr., cant. 5 l. E. et poste de Rennes. 2,300 h. — *Autre*, Seine-et-Marne; arr., cant., 1 l. 1/2 N.-O. et poste de Melun. Tuilerie. 360 h.

CESSOY, vg. de Fr., dép. de Seine-et-Marne; arr., 3 l. S.-O. de Provins, cant. et poste de Donnemarie. 390 h.

CESSY, vg. de Fr. dép. de l'Ain; arr., 1/4 l. S., cant. et poste de Gex. 830 h.

CESSY-LES-BOIS, vg. de Fr., dép. de la Nièvre; arr., 4 l. E. de Cosne, cant. et poste de Donzy. 520 h. Forges; fabrig. d'instruments aratoires.

CESTAS, vg. de Fr., dép. de la Gironde; arr., 3 l. S.-O. et poste de Bordeaux, cant. de Pessac. 700 h.

CESTAYROLS, bourg de Fr., dép. du Tarn; arr., cant. 3 l. N.-E. et poste de Gaillac. 1,040 h.

CESTONA, bourg d'Espagne; prov. et à 4 l. S.-O. de S.-Sébastien (Guipuscoa). Bétail nombreux, sources minér.

CETI, v. d'Arabie; dans l'Oman, 6 l. S.-E. de Mascat.

CETON, bourg de Fr., dép. de l'Orne; arr., 8 l. S. de Mortagne, cant. de Teil, poste de Nègent-le-Rotrou (Eure-et-Loir). Siamois et cotonnades. 2,700 h.

CETRARO, v. du roy. de Naples, prov. de la Calabre citérieure, 4 l. N. de Paola. Pêche d'anchois. 4,600 h.

CETTE, v. forte de Fr., dép. de l'Hérault; arr., 6 l. S.-O. de Montpellier, chef-l. de cant., trib. de commerce. Port qui peut recevoir de petits vaisseaux de guerre, et communique avec l'étang de Thau par le canal de Cette. Chantiers de construction, verreries, manufactures de tabac, savon, eau-de-vie, liqueur, parfumerie; on y fait la salaison des sardines; entrepôt de sel, commerce de vin, eau-de-vie, esprit, liège, grains, fruits secs, et denrées coloniales; cabotage actif, pêche importante. 10,640 h. — *Autre*, vg. de Fr., dép. des B.-Pyrenées; arr., 8 l. S. et poste d'Oleron, cant. d'Arcours. 4,704 h.

CETTIGNE, v. de la Turquie d'Europe; cap. du Montenegro, 7 l. E. de Cattaro.

CEUTA, v. du nord de la Barbarie, sur un promontoire de même nom; Etat de Maroc, à 12 l. E. de Tanger. C'est une possession espagnole bien fortifiée; évêché, hôpital, écoles militaire et de pilotage. Port médiocre où il se fait peu de commerce. 3,600 h.

CEVA, v. des Etats sardes; div. et à 9 l. E. de Coni, prov. de Mondovi. Fromage estimé, commerce d'entrepôt, truffes abondantes, mines de houille. 3,600 h. Cette v. a été prise par les Français en 1796 et en 1800.

CEVENNES, mont. de Fr., qui s'étendent du canal du Centre à celui du Midi, sur la rive droite de la Saône et du Rhône; elles traversent les dép. de l'Allier, Saône-et-Loire, Loire, Rhône, H.-Loire, Ardèche, Lozère, Gard, Aveyron, Tarn, et Hérault, et se joignent aux Pyrénées. Les points cul-

minans sont: le mont S.-Vincent, 584 mè.; le Mésin, 1,774 mè.; le Puy-Mary, 1,658 mè.; le mont Ste.-Marguerite, 1,519 mè.; la Lozère, 1,490 mè.

CEVIO, bourg de Suisse, cant. du Tessin, 5 l. 1/2 N.-O. de Bellinzona. 550 h.

CEYLAN, île de l'Océan indien, golfe du Bengale, séparée de la presqu'île de l'Hindoustan, en-deçà du Gange, par le détroit de Palk. Elle a 2,560 l. c. de superficie. Montagneuse dans la partie du sud, où s'élève le pic d'Adam, elle offre des plaines dans celle du N. Les côtes sont abordables sur presque tous les points. Le sol offre de grandes variations de nature et de qualité; les cantons les mieux cultivés offrent le riz, le chanvre, le cocotier, le caféier, du poivre, du tabac, du sucre, de la cannelle, du bois de safran. Le centre de l'île est couvert par des forêts d'ébéniers, de bois de fer, de tek, cotonniers; ces productions alimentent un commerce assez considérable. La population, composée de Chingalais, Malabres, Anglais, Hollandais, Portugais et Malais, est évaluée à 1,200,000 h.

CEYRAC, vg. de Fr., dép. de l'Aveyron, arr., cant., 3 l. S. et poste d'Espalion. 404 h.

CEYRAS, vg. de Fr., dép. de l'Hérault, arr., 4 l. S.-E. de Lodève, cant. et poste de Clermont-Lodève. 600 h.

CEYRAT, v. de Fr., dép. du Puy-de-Dôme; arr., cant., 1 l. 1/2 S. E. et poste de Clermont. 1,490 h.

CEYRESTE, vg. de Fr., dép. des Bouches-du-Rhône; arr., 5 l. E. de Marseille, cant. de la Ciotat. Il est entouré d'anciennes fortifications. Vin muscat et bons fruits. 720 h.

CEYSAC, vg. de Fr., dép. de la Gironde; arr., 4 l. E. de Blaye, cant. de S.-Savin, poste de S.-André-de-Cubzac. 1,650 h.

CEYSERIAT, bourg de Fr., dép. de l'Ain, arr., 2 l. E. et poste de Bourg, chef-l. de cant. Foires le 23 juin, 23 mars, 22 mai, 21 juillet, 25 septembre et 24 mars. 1,100 h.

CEYSERIEU, vg. de Fr. dép. de l'Ain; arr., 2 l. N. et poste de Belley, cant. de Virieux-le-Grand. 1,440 h.

CEZAC, vg. de Fr., dép. du Lot; arr., 4 l. S.-O. de Cahors, cant. et poste de Castelnau de Mont-Rattier. 330 h.

CEZAIRE (S.), vg. de Fr., dép. de la Charente-Infér.; arr., 3 l. E. et poste de Saintes, cant. de Burie. 900 h. — *Autre*, Var; arr., 4 l. O. et poste de Grasse, cant. de St.-Vallier. 1,100 h. — C.-de-Gauzignan (S.), Gard; arr., 3 l. S.-E. d'Alais, cant. de Vézénoble, poste d'Uzès. 230 h.

CEZAIS, vg. de Fr., dép. de la Vendée; arr., 3 l. N. et poste de Fontenay-le-Comte, cant. de la Châtaigneraye. 400 h.

CEZAN, v. de Fr., dép. du Gers; arr., 4 l. S.-O. de Lectoure, cant. et poste de Fleurance. 475 h.

CEZAY, vg. de Fr., dép. de la Loire; arr., 5 l. N. de Montbrison, cant. de Boën, poste de Roanne. 460 h.

CEZE (la), petite riv., naît près du vg. de Villefort (Lozère), entre peu après dans le dép. du Gard, passe à St.-Amboix, et se perd dans le Rhône, un peu au-dessous de Caderousse, après 25 l. de cours, et grossie du tribut de nombreux ruisseaux qui, par l'affluence de leurs eaux, la rendent quelquefois semblable à un torrent. Cette riv. roule des paillettes d'or.

CEZENS, vg. de Fr., dép. du Cantal; arr., 5 l. O. et poste de St.-Flour, cant. de Pierrefort. 980 h.

CEZERT (S.), vg. de Fr., dép. de la H.-Garonne; arr., 6 l. N.-O. de Toulouse, cant. et poste de Grenade-sur-Garonne. 320 h.

CEZIA-HAUTE-COURT, vg. de Fr., dép. du Jura; arr., 10 l. S. de Lons-le-Saulnier, cant. d'Ainmathod et poste d'Orgelet. 210 h.

CEZIMBRA, v. du Portugal, prov. de l'Estramadure, comarca, 4 l. O. de Sétuval, avec un port défendu par une forteresse. 4,300 h.

CEZY, vg. de Fr., dép. de l'Yonne; arr., cant., 1 l. O. et poste de Joigny. 1,100 h.

CHABANAIS, v. de Fr., dép. de la Charente; arr., 3 l. S. de Confolens, chef-l. de cant., bureau de poste; foire chaque mois, commerce de bestiaux. 1,500 h.

CHABBECK, bourg du roy. de Belgique, prov. du Brabant méridional, 4 l. E. de Louvain.

CHABEUIL, v. de Fr., dép. de la Drôme; arr., 2 l. E. et poste de Valence, chef-l. de cant.; mal bâtie; ruines d'un